

Gemengerot / Conseil Communal

Séance publique du 22 mai 2025

Présent(e)s : M. Rasqué, bourgmestre, Mme Glodé, échevine et M. Müller, échevin ;
Mme Camusel, conseillère, M. Aguilera, M. Reckel, M. Kolbet, M. Gereke et
M. Schmit, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : M. Müller (points 1-6)

Votant par procuration : //

Le conseil communal décide :

Séance publique

1. Unaniment de renoncer à l'indemnité compensatoire prévue par l'art.34 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain pour le PAP « Grendelerstrooss ».
2. Unaniment d'approuver l'état des restants de l'exercice 2023.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
en reprises provisoires	50.620,40 €	0,00 €
en décharges	0,00 €	0,00 €
Total	50.620,40 €	0,00 €

3. Unaniment
 - 1) D'arrêter provisoirement le compte administratif de l'exercice 2023 du collège échevinal, avec les réponses ayant trait aux observations du service de contrôle et de la comptabilité des communes pour l'exercice 2023.
 - 2) D'arrêter provisoirement le compte de fin de gestion de l'exercice, avec la réponse du receveur ayant trait à l'observation du service de contrôle et de la comptabilité des communes, au résultat suivant, à savoir :

COMPTE DE GESTION	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Total des recettes	8.259.427,86	319.780,00
Total des dépenses	6.151.425,44	4.614.659,59
Boni propre à l'exercice	2.108.002,42	0,00
Mali propre à l'exercice		4.614.659,59
Boni du compte de 2022	7.253.027,98	189.933,97
Mali du compte de 2022	0,00	0,00
Boni général	9.361.030,40	0,00
Mali général		4.104.945,62
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	-4.104.945,62	+4.104.945,62
BONI DEFINITIF	5.256.084,78	
MALI DEFINITIF		

4. Unaniment d'annuler sa décision du 26 février 2025 concernant un crédit supplémentaire à l'article 4/542/238110/24011 des dépenses extraordinaires « Frais d'adhésion au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la nature ».
5. Unaniment de modifier le budget extraordinaire 2025 comme suit :
Un crédit spécial de 3.000,00 € est porté au budget de l'exercice 2025 à sous l'article 4/542/238110/24011 des dépenses extraordinaires « Frais d'adhésion au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la nature ».
6. Unaniment d'approuver les titres de recette présentés en cette séance.
7. Unaniment de créer un poste d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, à durée indéterminée et à temps plein (40 heures/semaine).
8. Rapports des représentants dans les syndicats intercommunaux et autres entités.
9. Affaires courantes et communications.

Séance à huis clos

10. Proposition de réaffectation d'un/d'une candidat/e au poste vacant d'institutrice/-eur auprès de la commune d'Eil (C2-4 à 100%)
Unaniment de proposer Madame Céline Vieira Dos Santos pour le poste vacant dans l'enseignement fondamental à Eil C2-4 à 100%.